

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 25 septembre 2023

L'an deux mille vingt et trois, le 25 du mois de septembre à 20 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal 18 septembre 2023.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Anne DUNAN, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, Jean Pierre BUERBA, adjoints,

Stéphane AUZERAL, Jean-Laurent PEREZ, Jean-Philippe DELARUE, Sylvie BIRABEN, Anne Laure Jean Baptiste.

ABSENTS EXCUSES

Laura LAVILANIE

Raphael BENOIT

Jean Baptiste GRANGE

Kate MARIE procuration à Sylvie BIRABEN

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 10 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Nadine DESMARAIS est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **8 août 2023**.

Le compte rendu du conseil municipal du **8 août 2023** est approuvé à l'unanimité.

AVENANT A LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

(79-2023)

Monsieur le Maire expose que la communauté de communes Aure Louron s'est engagée dans une Convention Territoriale Globale avec la CAF des Hautes Pyrénées en 2019 pour une durée de 3 ans. La prochaine CTG est en cours de préparation, elle sera travaillée et signée en 2024.

La CAF nous propose un avenant de prolongation pour l'année 2023, pour rappel la signature de ce document permet à la collectivité de bénéficier d'aides financières en contrepartie d'engagement.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Mr le Maire à signer cet avenant pour l'année 2023.

Au registre sont les signatures,

Philippe CARRERE

Maire d'Arreau